



Commune de Muille-Villette
Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du 04/10/2024

Date de la
convocation :
30/09/2024

Séance ordinaire du quatre octobre de l'an deux mil vingt-quatre à vingt heure.
Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mr. Florian SLOSARCZYK, Maire, en session ordinaire.

Date
D'affichage :
30/09/2024

Présents : Mr. BALIQUE Xavier, BERTON François, SLOSARCZYK Éric,
CHASSELON Jean-Claude, CHOPIN Brigitte,
CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean-Pierre, TREFCON Arthur, BOURBIER Fabien

Nombre de
conseillers
Municipaux
14

Pouvoir : Mr Thomas à Mr CHOPIN Yohann
Mme SERT à Mr BALIQUE Xavier
Mr LESUEUR à Mr SLOSARCZYK Eric

Absents : Mme POULLE Inès,

Secrétaire de séance : TREFCON Arthur

A posteriori de l'ordre du jour, Mr DUMOULIN Florian, Directeur du Pôle Attractivité et de l'Aménagement du Territoire au sein de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, était présent ce jour afin de donner toutes les informations concernant le projet « Trait d'Union » afin de pouvoir si possible, le remettre aux votes.

Nous demandons l'accord au conseil municipal s'il est d'accord de le remettre au vote lors de ce conseil.
10 élus ont voté pour, 1 voix ne prends pas part au vote et 1 voix contre.

1 – Approbation du compte rendu du 27 septembre 2024

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu du 27 septembre 2024, approuve celui-ci à l'unanimité.

2 – Remplacement d'un tuyau d'eau pluviale Rue de Flamicourt

Voici les faits liés à la Rue de Flamicourt, les personnes ont appelés à plusieurs reprises à la Mairie pour signaler les inondations.

Mr DECOMBLES à pris en charge le dossier vers le 29 Février 2024. Il a alerté à plusieurs reprises la Sous-Préfecture pour effectuer le pompage de la marre. Lors de la dernière alerte, il a été convenu d'acheter une pompe. L'achat a été effectué le 30 Avril 2024 chez Agri Santerre. Une fois la pompe reçu, Mr DECOMBLES avec l'aide des services techniques de la commune, ont été faire le pompage du mieux possible. Les accès était très compliqué, nous avons fait appel à la société Assai'ni'services pour un hydrocurage. Il y a eu trois devis demandés, nous en avons reçu deux celui de COLAS et de CETP.

M. le Maire présente deux devis pour les travaux de remplacement d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser avec la société COLAS les travaux suivants :

• N°	• Désignation des ouvrages	• U	• QUANTIT E	• P.U HT (EUR)	• MONTANT HT (EUR)
1	• Ouverture pour pose de canalisation D500	• m 1	189,00	14,50	2 740,50 €
2	• Fourniture et pose sur lit de sable de canalisation D50 ecopal 5n8,y compris remblaiement sable 10 cm au dessus de la generatrice superieure du tuyau et pose grillage avertisseur	• m 1	189,00	125,00	23 625,00 €
3	• Remblaiement de tranchée avec les déblais extraits du terrassement, avec la terre végétale en partie supérieure	• m 1	189,00	17,10	3 231,90 €
4	• Enrobage béton autour de l'entrée et de la sortie du tuyau	• u	2,00	350,00	700,00 €

3 – Revote du plan de financement Trait d'Union avec Golancourt

La commune de Muille-Villette, suite à sa délibération négative du 27 septembre 2024 dont la décision a fait polémique sur les réseaux sociaux. Les administrés se sont indignés que les élus de Muille Villette refusent de valider un projet sur la sécurisation de la RD reliant les communes de Muille-Villette et Golancourt.

Monsieur DUMOULIN Florian, employé de la CCES est intervenu lors du conseil municipal et a exposé les faits aux élus. Un dossier avait été préparé par ce dernier afin de montrer l'importance de ce projet.

Dans le cadre du financement du programme « Trait d'Union » qui prévoit la création d'une piste cyclable à horizon 2025 entre Golancourt (Oise) et Muille-Villette (Somme), il est nécessaire que les organes délibérants votent une délibération validant le plan de financement pour demander les subventions aux différents organismes.

La répartition de l'ensemble des coûts (hors AMO) inscrite dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée suivrait le modèle suivant :

- Mairie de Muille-Villette : 70%
- Mairie de Golancourt: 30%

La CCES subventionnera la totalité du montant des coûts de l'AMO via une convention (40-30-30) avec la Mairie de Muille-Villette (ayant la maîtrise d'ouvrage déléguée).

Au sujet des subventions, il a été défini que la commune de Muille-Villette avait davantage intérêt à mobiliser l'aide à l'aménagement d'itinéraire cyclable du CD80, plutôt que le fonds d'appui. Une subvention régionale pourrait être mobilisée. Pour Golancourt, une subvention du CD60 existe pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Enfin, pour les deux communes, la mobilisation de la DETR ou DSIL (selon les critères pour 2025) sera centrale.

Le plan de financement idéal du projet (hors AMO) serait le suivant :

Mairie de Muille-Villette : 14% HT (reste à charge)
Mairie de Golancourt : 12% HT (reste à charge)
CD80 : 28% HT (40% de la part Muille-Villette)
CD60 : 9% HT (30% de la part Golancourt)
CR : 10% HT (estimation répartie entre les deux parts à 70-30)
DETR/DSIL 80 : 21% (30% de la part Muille-Villette)
DETR/DSIL 60 : 6% (20% de la part Golancourt)
Après en avoir délibéré, les conseillers votent

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
12	2	0	0

Le plan de financement Trait Union Golancourt Muille-Villette est ADOPTE.

La délibération du 27 septembre 2024 est annulée et remplacée par la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.